

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°15

### SEANCE DU 06 MAI 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 avril 2022, s'est réuni le 6 mai 2022 à 8h30 à Mogneneins sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de votants : 28

Date de convocation : 26 AVRIL 2022  
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES		X		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC			X	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
CHANEL BRIGITTE			X	ROZIER JOELLE			X	
CHEVALIER BERNARD		X		MAUGE LIONEL		X		
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			CHAIGNEAU JOELLE		X	
	LABALME RICHARD	X			MORIN BRIGITTE		X	
	ECKERT PIERRE		X pouvoir à Mr Davidian		FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI	X			PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
LAIDET ANTHONY		X		BEAUDET NATHALIE		X		
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

## **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'Assemblée.

## **2. Approbation du compte-rendu n° 14 du Comité Syndical du 18 mars 2022**

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

## **3. Présentation des nouveaux délégués St-Etienne-sur-Chalaronne**

Le scrutin municipal organisé sur la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne le dimanche 6 mars a conduit au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires.

Monsieur Ferré informe le Comité Syndical, de l'élection, de Monsieur Laidet et Madame Beudet en tant que délégués au SMIDOM par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val-de-Saône-Centre le 19 mars dernier.

## **4. Appel à candidatures et élection d'un nouveau membre du bureau**

Pour faire suite à la non-réélection de Monsieur Serge Varvier lors du scrutin municipal organisé sur la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne le dimanche 6 mars, il aurait été possible, de réélire un nouveau membre au sein du bureau SMIDOM.

Un appel à candidature a été lancé. Aucune candidature n'a été réceptionnée.

## **5. Nouveau marché SYTRAIVAL – SERFIM. Collecte sélective du verre et du papier**

Le SYTRAIVAL a notifié en ce début d'année à la société SERFIM le marché de collecte du verre et du papier sur les points d'apport volontaire de son territoire en remplacement de l'ancien titulaire MINERIS. Depuis le 1er avril date de prise d'effet de ce nouveau marché, les prestations de la société SERFIM n'ont fait, en raison de l'insuffisance de moyens de collecte mis en œuvre, que se dégrader, pour atteindre mis avril un seuil de non-acceptabilité.

Cette situation a conduit le SYTRAIVAL à rechercher en urgence des prestataires privés disponibles pour pallier les lacunes de la société SERFIM.

Le SMIDOM a temporairement allégé la collecte des emballages (pourtant chargée du fait du lancement de l'Extension des Consignes de Tri emballages ménagers), pour reprendre temporairement en régie la collecte du papier sur 7 communes.

Plusieurs Communes ont constaté le problème de ramassage du verre et du papier.

SERFIM a sollicité des sous-traitants afin de rattraper sur le mois de mai les retards de collecte.

## **6. Adaptation des horaires d'ouverture au public du SMIDOM**

Monsieur Ferré rappelle les nouveaux horaires d'ouverture au public mis en œuvre depuis le 1er avril au SMIDOM, afin de permettre au personnel en charge de la Redevance Incitative de disposer, hors plages d'accueil physique ou téléphonique des usagers, d'un temps pour gérer les dossiers informatiques et papiers.

## **7. Délibération vente pont bascule de la déchèterie de St-Jean-sur-Veyle**

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle, le pont bascule devenu inutile sera supprimé. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tarif de vente de cet équipement à l'entreprise MOREL de CORMORANCHE pour un montant de 2 000 €.

## 8. Délibération approbation de la convention avec l'association Le Pont pour mise en place du réemploi (recyclerie) à St-Jean-sur-Veyle et Francheleins

Monsieur Ferré présente la convention de partenariat relative au développement du réemploi des déchets apportés sur les déchèteries de St-Jean-sur-Veyle et Francheleins.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette convention.

Monsieur BRUNEL demande si le valoriste est présent uniquement deux jours par semaine.

Monsieur FERRE confirme que les partenaires acteurs de l'insertion ne disposent pas d'effectifs pour assurer de plus grandes amplitudes de présence.

## 9. Extension des consignes de tri (ECT). Intervention de la société L&M prestataire communication du SYTRAIVAL

L'ECT est effective depuis le 1<sup>er</sup> février sur le territoire du SMIDOM.

La société L&M missionnée par le SYTRAIVAL pour assurer la communication relative à l'ECT, est intervenue en Comité Syndical afin de présenter la démarche nationale de simplification des consignes de tri.

En parallèle, le SMIDOM rappelle le programme d'actions mis en œuvre sur le territoire à l'intention des élus, agents du service public et habitants.

Plusieurs questions sont posées concernant la simplification des consignes de tri :

- Où dois-tu jeter les sacs en papier kraft ? **Dans la colonne jaune emballages.**

-Le carton doit-il être jeté en déchèterie ou dans la colonne emballages ? **Les cartons bruns doivent être jetés en déchèterie. Les cartonnettes dans la colonne jaune emballages.**

-Concernant les verres, **il est rappelé que les bouteilles, pots et bocaux (pot de moutarde également) sont à mettre dans la colonne verre, exception faite de tout autre verre (vaisselle cassée, miroir, parebrise, vitrage portes et fenêtres qui sont selon le type à jeter aux ordures ménagères ou en déchèteries.**

- Les bouchons et capsules sont à jeter **dans la colonne jaune emballages.**

- Les cartonnette de type support de papier toilette et sopalin sont à jeter dans **la colonne jaune emballages.**

- Les mouchoirs et papiers essui tout sont **compostables** selon l'épaisseur, sinon ils sont à jeter dans **les ordures ménagères.**

Rappel des jours de formations : Le 16 mai matin à Montceaux et le 16 mai après-midi Pont de Veyle.

Visite du centre de tri Nicollin le 20 juin. **Les inscriptions sont à effectuées auprès de Christèle, chargé de prévention et de communication au SMIDOM.**

## 10. Evolution du minimum annuel de levées facturables

Monsieur Ferré présente les propositions du bureau relatives à l'évolution du minimum de levées facturées annuellement.

Actuellement le minimum est de 10 levées jusqu'à 80 litres et de 12 levées pour les bacs de volume supérieurs.

Après analyse des levées de 2021, 4 300 foyers (41%) ont été facturées de levées non réalisées soit un supplément moyen par foyer de 20,08€. Ce qui représente 85 867€ de recettes supplémentaires pour le SMIDOM.

L'ECT et le tri à la source des Biodéchets vont encore diminuer le nombre de levées.

Le bureau du 8 avril dernier a proposé l'option suivante : Une incitation à la baisse des volumes de bac vers des bacs 80 litres et une baisse du minimum facturable pour les bacs en dessous de 120 litres.

Après réflexion, compte-tenu des contraintes opérationnelles (problème de manutention des bacs 80 litres, à la suite d'un échange massif des bacs 120 litres vers les 80 litres) et des conséquences financières (prise en charge total du coût de l'échange par le SMIDOM) , une simplification de la démarche est recherchée. Le passage du minimum de levées à 8 tous les bacs s'avère être une des meilleures options. La perte de recettes est estimée à 56k€. Avec ce minimum nous estimons que 1 715 foyers seront encore impactés.

Les usagers dont le besoin est supérieur à 8 levées annuelles peuvent bien sûr présenter leur bac autant de fois que nécessaire.

Monsieur Dupuy indique que le risque est de descendre petit à petit le nombre du minimum annuel de levées facturable et la perte de recette associée. Mr Goiffon indique que cela facilitera la transition C 0.5 pour sa Commune.

Le minimum facturable de 8 levés est voté à l'unanimité.

### **11. Point sur la poursuite du passage en C 0,5 pour la collecte des ordures ménagères**

Monsieur Ferré fait le point sur les présentations qu'il a effectuées auprès de différents Conseils Municipaux dans le cadre de la collecte en C 0,5. Les Communes ci-dessous passeront en C 0.5 dès début juillet 2022 :

- St Cyr sur Menton
- St Etienne sur Chalaronne
- Crottet
- Grièges

Les nouveaux calendriers de collecte leur seront adressés début juin ainsi que les SMS 48 heures avant le jour de collecte.

### **12. Opération « commune propre » convention Communes – SMIDOM prêt d'un kit standard**

De nouvelles communes se sont engagées cette année dans des démarches de collecte des déchets abandonnées en bordures de voiries ou sur les espaces publics.

Le SMIDOM qui souhaite accompagner ces actions, n'a pour autant pas pu en ce début d'année répondre aux besoins simultanés, en matériel et accompagnement humain, de plusieurs communes.

Monsieur Ferré fait le bilan des accessoires de collecte récemment achetés récemment afin de mieux répondre à la demande des communes :

Le SMIDOM dispose aujourd'hui de 3 kits communes propres, chaque kit se compose de :

- **En prêt**
  - 30 pinces à déchets
  - 1 balance type pèse colis
  - 30 gilets jaunes haute visibilité
  - 1 oriflamme Smidom
- **En dotation**
  - 30 casquettes enfants
  - 15 gourdes alu
  - Feuilles de consignes de tri (à la demande)
  - Feuillet bilan opération (à la demande)

- **Autre matériel dispo**
  - 1 Barnum+table, Roll up extérieur compostage, Roll up extérieur Tri, sacs de prétri
  - Vente : composteurs, bacs de prétri

### **13. Tri à source des Bio Déchets**

Les lois de "Transition Energétique pour une Croissance Verte" de 2017 et "Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire" de 2020 imposent la mise en œuvre du tri à la source de biodéchets à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Concernant les particuliers : Par le biais des composteurs individuels.

Monsieur Ferré présente la démarche de recensement des professionnels producteurs de biodéchets engagées par le SMIDOM :

Il y a 3 catégories de professionnels avec un « chargé de prospection attiré »

- Les bailleurs sociaux (Elodie Balland)
- Les collectivités (écoles collèges, maison de retraite, hôpitaux, mairies etc....) (Christèle Foret)
- Les restaurateurs, alimentation (Audrey Dussauge)

Monsieur Ferré indique que nous aurons une meilleure vision en début d'année 2023

Monsieur Viot et Monsieur Labalme quittent la séance à 10 heures.

### **14. Elaboration du Programme de Prévention des Déchets Ménagers. Intervention du bureau d'étude ELCIMAÏ**

Par délibération du 17 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'étude ELCIMAÏ pour l'étude de diagnostic et l'élaboration du PLPDMA.

Pour rappel, les programmes de prévention des déchets visent à mettre en œuvre des actions qui par une évolution des habitudes de consommation concourront à une réduction de la production de déchets.

Madame BACARDIT CARO du bureau d'étude ELCIMAÏ intervient afin de présenter l'état des lieux sur le territoire SMIDOM et les premiers objectifs de réduction des déchets.

Monsieur Ferré explique que des personnes ont été consultés afin d'intégrer la commission consultative du PLPDMA : exemple, Les petites graines, boutique zéro déchets, situés à St Didier su Chalaronne, des relais d'assistantes maternelles, des bailleurs sociaux...

Si certains délégués veulent participer à la Commission, ils seront les bienvenus.

Le calendrier du PLPDMA est présenté :

Des réunions seront déployées sur le prochain semestre afin de coconstruire avec l'ensemble des participants des actions favorisant la réduction des déchets. La mobilisation sera ensuite annuelle afin de suivre les actions déployées.

Monsieur Aublanc (Montmerle) quitte la séance à 10h20

Monsieur Goiffon quitte la séance à 10h30

Monsieur Montangerand quitte la séance à 10h38

Madame Cleyet -Marrel Claude et Mr lux quittent la séance à 10h40

## 15. Actualités déchèteries

Monsieur Ferré fait le point sur les actions réalisées en déchèteries :

- Le renouvellement des colonnes à huile a été opéré et l'absorbant a été changé ;
- Le contrôle d'accès est efficace sur tous les sites. Monsieur Fontanilles rappelle que si les barrières ne s'ouvrent pas, c'est souvent que les véhicules ne sont pas enregistrés ;
- Modification du circuit de vidage de la déchèterie de Saint Etienne, communication sur le site par une personne qui indique les consignes afin de mieux gérer les déchets recyclables ;
- Des racks huisseries pour un tri spécifique de portes et fenêtres vitrées sont maintenant disponibles sur l'ensemble des déchèteries du SMIDOM ;
- Le vidage des sacs noirs est obligatoire dans les bennes emballages. Les sacs transparents sont quant à eux autorisés.

Monsieur Brunel s'interroge sur les raisons qui conduisent à un taux de refus de tri plus faible en déchèterie que sur les PAV, alors qu'il n'y pas eu d'action de communication spécifique jusqu'à présent. Cela peut-il venir des prestataires qui réalisent les caractérisations ? Cela est peut-être dû à la présence du gardien qui contrôle en temps réel la qualité des apports, , mais surtout qu'il n'y a quasiment pas de sacs OMR

## 16. Questions diverses

Le tri conditionnement des emballages via le SMET sur Torcy (71) devrait être effectif en 2024. Cela sera un plus pour le SMIDOM qui devrait bénéficier d'un quai de transfert sur une commune située au sud-est de Mâconnais Beaujolais Agglomération. Ce site sera donc moins éloigné du SMIDOM que celui de Quincieux.

Des bacs 140 litres et 240 litres disponibles d'occasion à la suite des permutations sur Bords de Veyle en 2021 ont été vendus à la Communauté de Communes Bresse Saône.

**LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE VENDREDI 01 JUILLET 2022**

Le Président



Paul Ferré